



## 11.2.3.9.

### Contrôle de sûreté sur le fret et le courrier autre que l'inspection filtrage

#### PROGRAMME :

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
- Connaissance des prescriptions légales applicables; Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement;
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;
- Connaissance des procédures de notification; aptitude à identifier les articles prohibés;
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
- Connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier;
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.

Si une personne détient un titre de circulation aéroportuaire (TCA), la formation initiale 11.2.3.6 doit être complétée par la formation suivante :

- Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage;
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes;
- Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport;
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté

Pour les personnes ayant suivi la formation 11.2.6.2. complète (Accès sans escorte aux zones de sûreté à accès réglementé), ces compétences ne sont pas requises dans le cadre de la formation 11.2.3.9..

#### EVALUATION :

- Une évaluation formative est mise en place durant le processus d'apprentissage.
- Evaluation de la satisfaction de la formation sur grille individuelle d'évaluation de fin de formation (avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site).
- Evaluation individuelle écrite réalisée en fin de formation organisée, dans le respect de la réglementation DGAC, ceci afin d'évaluer les connaissances acquises ou en cours d'acquisition.
- Remise d'une attestation individuelle de formation établie selon la réglementation DSAC
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences développées, à froid environ 6 mois après la fin de la formation.

#### MODALITE ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Cours théorique avec méthodes directives et participatives, avec power-point et vidéos.
- Tests pratiques et mises en situation
- Un support de formation est remis à chaque participant, sous format papier ou numérique.

**POUR QUI :**

Personnel exécutant des contrôles de sûreté dans le domaine du fret et du courrier

**PREREQUIS :**

Détention d'un titre de circulation aéroportuaire ou d'une autorisation préalable d'entrée en formation  
Habilitation préfectorale

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Savoir mettre en œuvre des mesures de sûreté, autre que l'inspection filtrage, dans le fret et le courrier

**Réf : 11.2.3.9.**

1/2 jour / Intra ou Inter établissements  
4 heures en présentiel  
Devis sur demande du client

**ACCESSIBILITE :**

Quant à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, elle dépend du lieu de formation et du type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogique. Ces aspects seront à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation